

MAIRIE DU BERNARD &
MILLET AMENAGEMENT

Quartier d'habitation "PARC DE LA MAIRIE 2"

COMMUNE LE BERNARD

PLAN DE COMPOSITION

AOUT 2023

1/1000e

LEGENDE

- Zone en herbe
- Affleurement rocheux
- Ouvrage de retention des eaux pluviales
- Périmètre du lotissement
- Voirie (enrobé noir)
- Stationnement (pavé joint en herbe)
- Cheminement doux (mélange terre/pierre + poteau bois)
- Liaison piétonne / trottoir en enrobé clair
- Desserte extension future
- Haie existante préservée
- Haie/massif à planter
- Arbre à planter
- Poste transformateur (5 x 5 m)

REGLES D'IMPLANTATION

- Lot libre
- Bande inconstructible, lots 43, 44, et 53 à 55
- Stationnement privatif (5.00m x 6.00m) emplacement définitif
- Stationnement privatif (6.00m x 6.00m) emplacement définitif
- Parcellaire Vendée Logement, habitat groupé ILOT A, B et C
- Ligne d'accroche continue (lots largeur inférieur ou égale à 15m)
Implantation obligatoire de la construction principale entre 0 et 2.00m vis à vis de l'emprise publique
- Ligne d'accroche continue (lots largeur inférieur ou égale à 15m)
Implantation obligatoire de la construction principale entre 0 et 6.00m vis à vis de l'emprise publique, en fonction de l'orientation des parcelles

